

CODE DE TRANSPARENCE



Octobre 2021

Sommaire

Préambule	4
1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence	5
2. Données générales sur la société de gestion.....	6
2.1. Nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s’applique ce Code	6
2.2. Quels sont l’historique et les principes de la démarche d’investisseur responsable de la société de gestion ?	6
2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d’investisseur responsable ?	7
2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	8
2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l’activité d’investissement responsable de la société de gestion ?	8
2.6. Quel est le nombre d’analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion.....	9
2.7. Dans quelles initiatives concernant l’IR la société de gestion est-elle partie prenante ?.....	9
2.8. Quel est l’encours total des actifs ISR de la société de gestion ?.....	9
2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?	10
2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?.....	10
3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de transparence	10
3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?	10
3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l’évaluation ESG des émetteurs formant l’univers d’investissement des fonds ?	11
3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?	12
3.4. Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par les fonds ?	12
3.5. Quelle est la méthodologie d’analyse et d’évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d’évaluation...) ?	12
3.6. A quelle fréquence est révisée l’évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	14
4. Processus de gestion	16
4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	16

Code de transparence

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	16
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?	17
4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	17
4.5. Une part des actifs des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	17
4.6. Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?	17
4.7. Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	18
4.8. Les fonds investissent-ils dans des OPC ?	18
5. Contrôles ESG	18
5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?	18
6. Mesures d'impact et de reporting ESG	19
6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?	19
6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les fonds ?	20
6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds ?	20
6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?	20

Préambule

Dôm Finance est une société de gestion d'actifs entrepreneuriale et indépendante, agréée par l'AMF sous le numéro GP04000059, spécialisée dans la gestion d'OPCVM destinés aux investisseurs professionnels et particuliers. Conscient de l'importance des enjeux extra-financiers pour l'intérêt de ses porteurs, ce Code de transparence présente les conditions dans lesquelles Dôm Finance entend intégrer l'investissement responsable au cœur de la décision d'investissement.

Par souci de confiance et de transparence aussi bien pour nos porteurs que pour les sociétés cotées détenues dans nos portefeuilles, à partir de 2020, Dôm Finance s'engage à publier et à mettre à jour annuellement ce présent Code de transparence. Ce document est mis à disposition sur notre [site internet](#). Les investisseurs peuvent également l'obtenir sur simple demande.

Dans un environnement où les dimensions environnementale, sociale et économique, se trouvent en pleine mutation, Dôm Finance se place au cœur des enjeux de durabilité pour promouvoir un monde meilleur. Notre vision long terme a fait naître chez Dôm Finance l'envie de concilier deux mondes jusqu'à présent opposés : le capitalisme et la durabilité. Nos équipes d'investisseurs s'efforcent de valoriser les bonnes pratiques sociales et environnementales afin de privilégier une allocation juste du capital. Investir dans certaines thématiques comme l'industrie pharmaceutique ou les technologies digitales permet d'améliorer l'accès aux soins et à la santé, faciliter l'autonomie des personnes âgées, et de manière plus générale favorise un impact positif tant au niveau social qu'au niveau environnemental. A notre échelle, cette allocation permet de contribuer tant que possible aux objectifs de développement durable (ODD). In fine, Dôm Finance alloue le capital de sa clientèle vers une création de valeur équitable. Le bon comportement d'entreprises vis-à-vis d'enjeux non-financiers favorise la pérennité de notre environnement et maximise le bien être de toutes nos parties prenantes : actionnaires, employés, consommateurs, fournisseurs, etc.

De plus en plus sensible aux enjeux sociaux et environnementaux, Dôm Finance est convaincue que les entreprises incorporant la durabilité au cœur de leur stratégie, se démarquent comme des organisations visionnaires, focalisées sur la création de valeur et de performance à long terme.

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE				
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours en million d'euros au 31/12/20	Exclusions appliquées par le fonds	Labels
SELECTION ACTION RENDEMENT				
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne	115 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon	
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement				
SELECTION ACTION RENDEMENT INTERNATIONAL				
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	56 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon	
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement				
DOM REFLEX				
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	57 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon	
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement				
PLACEURO GOLD MINES				
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne	24 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon	
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement				
INTEGRATION ESG				
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours en million d'euros au 31/12/20	Exclusions appliquées par le fonds	Labels
SELECTION ACTION MIDCAP				
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne	5 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon	
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement				
ALCIS ALPHA OBLIGATIONS CREDIT				
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	46 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon	
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement				
ESK EXCLUSIF				
<input checked="" type="checkbox"/> Best in class	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	127 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Armement	<input type="checkbox"/> Label
<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions			<input checked="" type="checkbox"/> Charbon	
<input checked="" type="checkbox"/> Engagement				

Les sept fonds précédents intègrent les critères ESG, cependant seuls SELECTION ACTION RENDEMENT, SELECTION ACTION RENDEMENT INTERNATIONAL, et DOM REFLEX sont en cours de labellisation avec le Label ISR délivré par les pouvoirs publics.

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce Code

Dôm Finance
1 rue des Italiens
75009 PARIS
<https://www.dom-finance.fr/>

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Historiquement, Dôm Finance a toujours porté un regard attentif sur la gouvernance d'entreprise. Au fur et à mesure, le changement climatique, la COP21, différentes initiatives de place, différents groupes de travail ont aidé les dirigeants de la société de gestion ainsi que les gérants de fonds à prendre pleine considération des enjeux environnementaux et sociaux.

Ainsi, Dôm Finance a choisi de formaliser sa stratégie durable autour des enjeux ESG et de l'engagement actionnarial. Les exclusions sectorielles et normatives, ainsi que l'adhésion à différentes initiatives de place nous permettent de s'identifier comme un gestionnaire actif intégrant au cœur de la décision d'investissement les enjeux extra-financiers. Nous sommes désormais un acteur capable de proposer de nouvelles solutions durables aux investisseurs nous faisant confiance. Cette solution bénéficie à toutes nos parties prenantes (actionnaires, employés, consommateurs, fournisseurs, etc.) et permet d'affiner la granularité de l'analyse au travers des risques et opportunités que représentent les indicateurs ESG.

En juillet 2019, Dôm Finance se concentre afin de développer les axes de la stratégie d'investissement responsable. L'appropriation de la littérature relative à ce sujet nous a permis d'éviter de commettre certaines erreurs. La direction générale et le responsable du projet organisent des réunions avec l'ensemble de la société de gestion pour sensibiliser l'ensemble des effectifs autour de la finance durable. Avec succès, le management a réussi à convaincre et faire adhérer les équipes via différentes réunions.

Suite à un appel d'offres regroupant les plus importants fournisseurs de données extra-financières (MSCI, Sustainalytics, ISS, Vigeo Eiris, EthiFinance, etc.), Dôm Finance a choisi en décembre 2019 le fournisseur correspondant le mieux aux attentes et à la gestion : MSCI ESG Research. Dans l'unique but de vérifier les données relatives à l'exclusion du charbon thermique, Dôm Finance utilise la base de données Urgewald créée par Global Coal Exit List connu sous le sigle GCEL.

En 2020, l'implémentation de la stratégie prend forme. Des outils sont développés en interne. En juin, Dôm Finance est signataire de CDP (Carbon Disclosure Project), une initiative de place favorisant la transparence chez les émetteurs et contribuant à l'engagement actionnarial. Au moment de la signature, CDP compte près de 520 investisseurs signataires représentant plus de 106 000 milliards d'encours sous gestion. Dôm Finance utilise également l'analyse des résolutions en assemblée générale grâce au service d'ISS Governance. Pour finir, Dôm Finance utilise la propriété intellectuelle

Code de transparence

du Standard Accounting Sustainability Board (SASB), un groupe de travail qui identifie les questions les plus matérielles sur un ensemble de 77 secteurs.

Début 2021, la société de gestion devient signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) et obtient en parallèle le label ISR délivré par les pouvoirs publics sur 4 fonds..

L'ensemble des informations et de la documentation relative à l'Investissement responsable est disponible sur le site internet de Dom Finance dans l'onglet « [Investissement responsable](#) ».



2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

En 2020, l'appropriation de la littérature relative à l'investissement responsable (articles universitaires, étude de cabinets de conseils, de groupes de travail, de société de gestion, etc.) a permis à Dôm Finance de formaliser les premiers axes de sa stratégie. Elle consiste alors en une stratégie globale applicable aussi bien à des fonds actions, obligataires ou mixtes, des fonds avec ou sans thématique particulière. Les exclusions normatives et sectorielles, l'étude des controverses, le Best-in-class, l'engagement actionnarial et la matérialité des critères sont déjà sur le devant de la scène.

L'implication d'un responsable de la stratégie de durabilité a permis de développer la stratégie en collaboration avec la direction générale, le responsable de la gestion, le middle-office et le contrôle des risques.

MSCI permet de collecter la majorité des données extra-financières, qui sont actualisées de manière mensuelle dans nos systèmes d'information. La matérialité associée à l'analyse sectorielle nous permet d'identifier les critères les plus importants selon le secteur d'activité étudié.

L'ensemble des informations et de la documentation relative à l'Investissement Responsable (i.e. la politique d'investissement responsable, la politique d'exercice des droits de vote et la politique d'engagement) est disponible sur le site internet de Dôm Finance dans l'onglet « [Investissement responsable](#) » dans la section « Documentation ».

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

L'intégration des critères ESG permet sous différents angles d'appréhender les risques et les opportunités.

D'une part, au sein de notre méthodologie de notation Best in class, une note significativement inférieure à 5/10 est interprétée comme un émetteur ayant davantage de faiblesses que de force, et inversement. Dans ce cas, nous considérons que l'émetteur en question est associé à un risque. Dans le cas contraire, nous considérons que l'émetteur présente une opportunité. Enfin, nous considérons qu'un émetteur ayant une note ESG se situant autour de 5/10 s'apparente à un émetteur conforme à son industrie. Dans ce cas, il y a un certain équilibre entre risque et opportunité.

D'autre part, il existe différents risques et opportunités entre différents secteurs. Il est notable qu'au sein du secteur de l'énergie, les énergies renouvelables présentent davantage d'opportunités au détriment des énergies fossiles. Ainsi, pour éviter de trop restreindre l'univers d'investissement de chaque fonds, Dôm Finance a choisi comme parti pris de sensibiliser chaque gérant aux risques et opportunités entre différents secteurs et sous-secteurs.

Il y a donc des risques et des opportunités au sein de chaque secteur avec les notes ESG best-in-class et également entre les différents secteurs.

Pour continuer notre travail et essayer de parvenir à exploiter l'essentiel des données environnementales, Dôm Finance se fixe comme objectif d'estimer d'une part les émissions équivalentes de CO₂ sur le scope 3 ; et de prendre en compte les émissions évitées dans l'analyse afin de sélectionner des actifs qui contribuent à la lutte contre le changement climatique. Ces données sont le fruit d'opportunités à saisir.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Différents corps de métiers participent à la réalisation de la stratégie d'investissement responsable.

En effet, le responsable ISR a pour but de proposer des axes d'amélioration relatifs de la stratégie responsable. Sont toujours impliqués, le président directeur général de la structure, le directeur général délégué, le responsable de la gestion et le responsable du middle office. Par ailleurs, le responsable de la gestion supervise les développements informatiques, les cahiers des charges et la faisabilité des objectifs que nous nous fixons. Le directeur délégué/RCCI supervise le contenu et la mise à jour des documents règlementaires. Notre contrôleur des risques participe à la surveillance des ratios financiers et extra-financiers des fonds et mandats. L'équipe du middle-office participe à la réalisation de reportings extra-financiers. Notre équipe d'analystes intègre désormais la durabilité dans l'analyse sectorielle et le dialogue avec les émetteurs. Enfin, chaque gérant des fonds concernés par cette

Code de transparence

stratégie participe à sa bonne application. Les gérants sont sensibilisés à ces enjeux au même titre que l'analyse financière.

La mise en place de cette présente stratégie fait intervenir en grande partie tous les acteurs de Dôm Finance.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

L'analyse ESG se fait essentiellement grâce à notre fournisseur de données MSCI. Ainsi, par leur intermédiaire nous utilisons le travail de plus de 250 analystes. Au sein de Dôm Finance, le responsable de l'ISR participe aux réflexions et à l'analyse des enjeux extra-financiers.

Par ailleurs, cinq gérants ISR sont impliqués dans la gestion des neuf fonds incorporant des critères ESG.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle participante ?

Dôm Finance est signataire de CDP (Carbone Disclosure Project), une initiative de place ayant pour but de favoriser la transparence des émetteurs sur le plan environnemental. En outre, CDP constitue des bases de données et des notations selon une méthodologie transparente. Enfin, l'initiative porte des projets relatifs à l'engagement actionnarial en proposant aux signataires d'adhérer ou non à des ambitions en faveur de l'environnement.

Dôm Finance est depuis mars 2021 signataire des PRI (Principles for Responsible Investment).

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Nous considérons les actifs ISR comme étant des OPC ou mandats incorporant à minima le premier degré d'intégration ESG, i.e. l'intégration des données ESG dans le processus d'aide à la décision,

Code de transparence

l'exclusion du charbon et des armements controversés, ainsi qu'une démarche d'engagement actionnarial.

De ce fait, les actifs ISR représentent 1,610 milliard d'euros OPC et mandats compris, et 563 millions d'euros hors mandats.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Les actifs ISR représentent 75% des encours totaux OPC et mandats compris, et 53% des encours totaux hors mandats.

2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les fonds ISR ouverts au public géré par la société de gestion DOM FINANCE sont :

- ALICIS ALPHA OBLIGATIONS CREDIT
- ESK EXCLUSIF
- DOM REFLEX
- SELECTION ACTION MIDCAP
- SELECTION ACTION RENDEMENT
- SELECTION ACTION RENDEMENT INTERNATIONAL
- GOLD MINES

3. Données générales sur les fonds ISR présentés dans ce Code de transparence

3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

Les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG sont multiples. Tout d'abord, la prise en compte de ces critères extra-financiers vise à améliorer certaines mauvaises pratiques chez les émetteurs de nos univers d'investissement. Le fait de rechercher durablement une performance ESG du fonds supérieure à celle de l'univers d'investissement participe à l'amélioration de ces pratiques de manière générale. Par ailleurs, nous recherchons à avoir durablement une empreinte carbone (scope 1 et scope 2) 7% inférieure à celle du benchmark (Eurostoxx 50 pour les fonds majoritairement investis en actions/obligations de l'union européenne, MSCI ACWI IMI pour les fonds investis en actions internationales, et Lyxor NYSE Arca Gold BUGS pour notre fonds mines d'or) pour les sept fonds cités ci-dessus à l'exception de Gold Mines qui s'impose d'être à minima moins émetteur de carbone que sont benchmark de référence.

Enfin, notre politique d'exclusion du charbon thermique contribue à diminuer l'empreinte carbone de nos investissements. Le seuil d'exclusion diminue chaque année de 3% (27% du CA ou du mix

énergétique en 2021). Nous visons à exclure totalement de nos investissements le charbon thermique à horizon 2030.

	Seuil du Chiffre d'affaires réalisé à partir d'activités liées au charbon thermique
2020	30%
2021	27%
2022	24%
2023	21%
2024	18%
2025	15%
2026	12%
2027	9%
2028	6%
2029	3%
2030	0%

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?

Nous utilisons la recherche de plus de 250 analystes de MSCI ESG Research et le travail de recherche de CDP afin de fonder notre analyse sur des données de qualité. Ces données sont compilées de manière systématique afin de calculer la note ESG finale grâce la méthodologie de notation de Dôm Finance. En parallèle, nous utilisons la recherche de ISS Governance pour l'analyse des recommandations de vote pour les résolutions en assemblées générales. Pour finir, nous exploitons la base de données du Global Coal Exit List (GCEL) par Urgewald afin de vérifier certaines données sur le charbon thermique.

En interne, la participation de la direction générale, du directeur de la gestion, du responsable du middle-office et du responsable ISR permet la bonne application de la stratégie en interne et aide à l'amélioration de la stratégie. Nos systèmes d'informations sont adaptés pour faciliter la mise à

Code de transparence

disposition de l'information extra-financière ainsi que pour baser une surveillance de ratios et l'élaboration de reportings.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

Les 37 critères ESG suivants sont pris en compte dans l'analyse extra-financière avec une matérialité effective sur chaque secteur de la classification GICS :

PILIER ENVIRONNEMENT				PILIER SOCIAL				PILIER GOUVERNANCE	
Changement de Climat	Capital Naturel	Pollution et déchets	Opportunités environnementales	Capital Humain	Responsabilité des produits	Opposition des parties prenantes	Opportunités sociales	Gouvernance d'entreprise	Comportement d'entreprise
Emissions Carbone	Stress Hydrique	Emissions toxiques et déchets	Technologie propre	Management du travail	Sécurité et qualité des produits	Approvisionnement controversé	Accès à la communication	Conseil d'administration	Ethique des affaires
Empreinte carbone du produit	Biodiversité et utilisation des terres	Solutions d'emballage et déchets	Bâtiment vert	Santé et sécurité	Sécurité chimique		Accès à la finance	Rémunération	Pratiques anti compétitives
Financement de l'impact environnemental	Approvisionnement en matières Teres	Déchets électroniques	Energie renouvelable	Développement du capital humain	Sécurité des produits financiers		Accès soins de santé	Possession	Instabilité et corruption
Vulnérabilité liée au changement climatique				Normes de travail de la chaîne d'appro.	Confidentialité et sécurité des données		Opportunités en nutrition et santé	Comptabilité	Instabilité du système de financement
					Investissement responsable				Transparence des taxes
					Assurer le risque sanitaire et démographique				

3.4. Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par les fonds ?

Nous regardons un grand nombre d'indicateurs liés au changement climatique. Les émissions carbone, l'empreinte carbone et l'impact sur le respect de l'environnement sont les grands axes d'analyse. D'autre part, nous regardons comment les entreprises gèrent le recyclage de l'eau et de certains autres déchets. Enfin, nous regardons si oui ou non et dans quelle mesure les entreprises arrivent à saisir des opportunités environnementales telle que la décarbonisation de l'économie. Ainsi, nous évaluons le chiffre d'affaires réalisé sur des opportunités environnementales et nous le comparons aux pairs afin de donner un scoring.

Les notations environnementales CDP viennent impacter le score environnemental avec un système de bonus/malus représentant 1/3 de la note finale.

L'exclusion du charbon thermique est également un principe appliqué à l'ensemble des fonds ayant pour but de limiter l'empreinte carbone.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

La méthodologie MSCI consiste à déterminer 5 à 8 critères qui sont le plus susceptible d'impacter la performance des entreprises au sein de leur secteur. Cette analyse de matérialité permet de pondérer

Code de transparence

différemment les indicateurs retenus pour l'analyse ESG. Cette analyse influe donc sur les pondérations des piliers environnemental, social et de gouvernance.

Pour illustrer, nous analysons différemment une banque d'une mine de métaux précieux. En effet, ces entreprises ont des stratégies et des objectifs bien différents. Par exemple on regardera sur une mine, la gestion de l'eau, les émissions de gaz à effet de serre, le taux d'accident au travail. Sur une banque, on regardera davantage, la sécurité des données, le management du capital humain et la structure de la gouvernance.

La corporate gouvernance - composée de quatre indicateurs tels que l'évaluation de la structure du capital, de la structure du conseil d'administration, des rémunérations et de la comptabilité – constitue un élément de l'analyse de chaque société tous secteurs confondus.

Les notations environnementales CDP viennent impacter le score environnemental avec un système de bonus/malus représentant 1/3 de la note finale avec l'impact suivant :

Score CDP	Score Environnemental
A	5/5
A-	4,5/5
B	4/5
B-	3,5/5
C	3/5
C-	2,5/5
D	2/5
D-	1,5/5
N'a pas répondu	-
A refusé de répondre	-0,5

Une fois compilées, ces données permettent de calculer 3 notes différemment pondérées sur base de la matérialité GICS élaborée par MSCI. Ces trois notes sont ni plus ni moins la note environnementale, la note sociale et la note de gouvernance. La somme pondérée de ces trois notes nous donne la note ESG absolue de chaque émetteur.

Pour finir, nous calculons la note ESG relative de chaque émetteur. Cette note calculée de 0 à 10 est réalisée sur le principe du Best in class. Nous la calculons sur chacun des 24 sous-secteurs de la classification GICS. Nous attribuons 0/10 à la société la moins vertueuse et 10/10 à la société la plus vertueuse. Il s'agit de classer chaque société entre 0 et 10 selon leur positionnement au sein de leur secteur. La notation moyenne et la notation médiane de chacun des 24 secteurs se situe donc à 5/10. De ce fait, l'ensemble des 24 sous-secteurs constituant notre univers d'investissement a une notation

Code de transparence

moyenne et une notation médiane de 5/10. Ainsi, nous pouvons comparer aisément la note de portefeuille avec la note de l'univers d'investissement.

Société d'un même secteur	Note ESG absolue	Note ESG relative
A	8.6	8/10
B	9.3	10/10
C	4.5	1/10
D	6.7	6/10
E	8.9	9/10
F	4.8	4/10
G	5.2	3/10
H	4.1	0/10
I	5.6	4/10
J	6.4	5/10
K	7.3	7/10

La moyenne et la médiane se retrouvent globalement à 5/10.

3.6.A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les notations extra-financières sont implémentées au minimum une fois par mois. Ces notations extra-financières proviennent de données issues des rapports annuels, elles évoluent donc une fois par an. Cependant, les controverses font partie de la notation ESG, ainsi elles impactent la notation et le classement extra-financier de chaque société d'un secteur. Si une société qui est au dessus de ses pairs subit une controverse jugée très sévère, alors la notation ESG de cette société peut être significativement dégradée sur un ou plusieurs critères. Dans ce cas, la révision peut dégrader considérablement la société sur un des trois piliers ESG (ou plusieurs) et ainsi apparaître comme la société la moins vertueuse au sein des 24 sous-secteurs GICS. De surcroit, cette société bien notée

Code de transparence

jusqu'à présent peut être notée 0/10 si elle apparaîtrait comme la moins bonne notation ESG au sein de son secteur.

L'évaluation de la gravité des controverses est faite par MSCI. Chaque cas de controverse est évalué en fonction de la gravité de son impact sur la société ou l'environnement et est donc classé comme très grave (réservé aux cas les plus graves), grave, modéré ou mineur.

Pour parvenir à ces évaluations, chaque cas est analysé selon deux dimensions. Premièrement, nous déterminons la nature de l'impact sur une échelle allant d'un dommage minimal à très grave. Ensuite, nous déterminons l'ampleur de l'impact, sur une échelle allant de faible à extrêmement étendue.

Ainsi, la sévérité de la controverse est déterminée grâce à la matrice suivante :

Nature \ Echelle	Très grave	Grave	Moyen	Minimale
Extrêmement vaste	Très sévère	Très sévère	Sévère	Modérée
Vaste	Très sévère	Sévère	Modérée	Modérée
Limitée	Sévère	Modérée	Mineure	Mineure
Faible	Modérée	Modérée	Mineure	Mineure

Ensuite, en fonction de la sévérité, du type et du statut, nous déterminons la note finale associée à la controverse.

SCORE	SEVERITE	TYPE	STATUT
0	Très sévère	Non-structurelle	Conclue
	Très sévère	Non-structurelle	En cours
	Très sévère	Structurelle	Conclue
	Très sévère	Structurelle	En cours
1	Sévère	Structurelle	En cours
2	Sévère	Structurelle	Conclue
	Sévère	Non-structurelle	En cours
3	Sévère	Non-structurelle	Conclue
4	Modérée	Structurelle	En cours
5	Modérée	Structurelle	Conclue
	Modérée	Non-structurelle	En cours
6	Modérée	Non-structurelle	Conclue
7	Mineure	Structurelle	En cours
8	Mineure	Structurelle	Conclue
	Mineure	Non-structurelle	En cours

Code de transparence

9	Mineure	Non-structurelle	Conclue
10	Aucune	N/A	N/A

Enfin, dans le cas de controverses jugées très sévères, le gérant se réserve le droit d'investir ou non dans la société en question, si et seulement si la société met en place une ou plusieurs actions ayant pour but de palier aux précédents manquements. C'est donc en entrant en dialogue avec la société que chaque gérant se réserve le droit de saisir des opportunités.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Pour les fonds assimilés à l'intégration ESG, la notation ESG est prise en compte dans la construction du portefeuille de sorte à obtenir une note du portefeuille durablement supérieure à celle de l'univers d'investissement. Selon notre méthodologie de notation, la note moyenne de l'univers d'investissement se situe à 5/10, 10/10 étant la meilleure note.

Pour les fonds dits ISR, soit article 9, le taux de couverture doit être durablement supérieur à 90%. Par ailleurs, l'objectif est d'obtenir une note ESG du fonds durablement supérieure à celle de son univers d'investissement recalculée après exclusions des 20% moins vertueux émetteurs. Ainsi, selon notre méthodologie de notation par une approche « best-in-class », le FCP doit avoir une note ESG durablement supérieure à 6/10.».

Les OPC, la liquidité et les produits dérivés ne font pas l'objet d'une analyse extra-financière. Dans un futur proche, nous serons en capacité de noter les OPC que nous gérons en interne.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Un critère lié au changement climatique est retenu dans la construction du portefeuille. Il s'agit ici de l'empreinte carbone. Celle-ci doit être durablement inférieure à 7% par rapport à l'indice de référence. Ce critère est applicable à tous les fonds énumérés dans le critère 1 du code de transparence à

Code de transparence

l'exclusion du fonds Placeuro Gold Mines, qui doit avoir une empreinte carbone durablement inférieure à celle de son indice de référence

Par ailleurs, notre politique d'exclusion du charbon thermique (par opposition au charbon métallurgique qui n'a pas de substitut) contribue à diminuer l'effet du réchauffement climatique lors de la construction du portefeuille.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Les émetteurs ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG peuvent être présents dans les portefeuilles dès lors qu'ils ne représentent pas plus de 10% de l'OPC.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

La stratégie décrite dans ce Code de transparence a été élaborée dans les douze derniers mois.

4.5. Une part des actifs des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Dom Finance plante chaque année autant d'arbres que nécessaire afin d'obtenir une empreinte carbone nulle (voire négative). En 2020, 149 arbres ont été plantés pour compenser plus de 22 tonnes de CO₂.

4.6. Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Aucun des fonds suivants ne pratique les prêts/emprunts de titres :

- ALICIS ALPHA OBLIGATIONS CREDIT
- ESK EXCLUSIF
- DOM REFLEX
- SELECTION ACTION MIDCAP
- SELECTION ACTION RENDEMENT
- SELECTION ACTION RENDEMENT INTERNATIONAL
- GOLD MINES

Code de transparence

4.7. Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les trois fonds suivants n'utilisent pas d'instruments dérivés :

- SELECTION ACTION MIDCAP
- SELECTION ACTION RENDEMENT
- SELECTION ACTION RENDEMENT INTERNATIONAL

En l'occurrence, les autres fonds peuvent être susceptibles d'investir dans des instruments dérivés types futures taux, futures indices actions, put & call. Ces produits dérivés ont pour objectifs l'exposition (augmentation de la sensibilité aux taux d'intérêt, augmentation du delta actions dans le second cas) ou la couverture (idem, dans le sens de la réduction des sensibilités et des deltas). L'exposition se limite à 100% pour tous les fonds sauf Dôm Reflex et ESK Exclusif où l'exposition est plafonnée à 120%. Il faut se référer au cas par cas dans le prospectus du fonds concerné.

Les produits dérivés ne sont pas analysés d'un point de vue ISR, leur sous-jacent non-plus. Ces produits dérivés n'ont pas pour but de dénaturer la structure du fonds sur le moyen-long terme.

4.8. Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Tous les fonds visés par ce Code de transparence peuvent investir jusqu'à 10% dans des OPC. Nous avons l'habitude d'investir dans des fonds gérés par Dôm Finance. Pour le moment, les OPC ne rentrent pas dans le spectre de la notation ESG.

Les OPC, la liquidité et les produits dérivés ne font pas l'objet d'une analyse extra-financière. Dans un futur proche, nous serons en capacité de noter les OPC que nous gérons en interne.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?

Le contrôle des risques s'assure grâce aux développements réalisés dans nos systèmes d'information que la note de chaque portefeuille reste durablement au-dessus de la note de l'univers d'investissement associé. Il en va de même pour le taux de couverture dont l'objectif est de rester durablement supérieur à 90% et pour le risque carbone qui doit être durablement inférieur à 7% de

l'indice de référence pour les fonds cités dans le 1) de ce document à l'exception de Placeuro Gold Mines qui doit avoir une empreinte carbone inférieure à son indice de référence.

A l'heure actuelle, les vérifications sont manuelles et sont réalisées de manière hebdomadaire. A compter de mars, la livraison d'un module de compliance permettra d'être alerté dans tous les cas de dépassement de ratios.

Par ailleurs, des règles strictes interdisant les investissements dans le charbon thermique et tout type d'armements controversés contribuent à la bonne application de la stratégie mise en place (Cf. politiques d'exclusions).

6. Mesures d'impact et de reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

La qualité ESG de chaque fonds est calculée par une somme pondérée entre le poids et la note ESG correspondante de chaque ligne du portefeuille, à l'exclusion de la liquidité, des produits dérivés et des OPC. La note finale est calculée sur 10 avec 0 et 10 respectivement les moins bonnes et les meilleures notations. Le taux de couverture est calculé sur les titres vifs à l'exception de la liquidité, des produits dérivés et des OPC. Les notations AAA, AA, A, BBB, BB, B et CCC correspondent à la notation suivante :

CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
[0 - 1,43[[1,43 - 2,86[[2,86 - 4,29[[4,29 - 5,71[[5,71 - 7,14[[7,14 - 8,57[[8,57 - 10]

L'intervalle entre chaque notation est toujours le même, il s'agit de $10/7=1,43$.

Pour les fonds dits ISR, soit article 9, le taux de couverture doit être durablement supérieur à 90%. Par ailleurs, l'objectif est d'obtenir une note ESG du fonds durablement supérieure à celle de son univers d'investissement recalculée après exclusions des 20% moins vertueux émetteurs. Ainsi, selon notre

Code de transparence

méthodologie de notation par une approche « best-in-class », le FCP doit avoir une note ESG durablement supérieure à 6/10.».

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les fonds ?

L'empreinte carbone (en T eq CO₂/M EUR de CA) est pour le moment le seul indicateur d'impact relatif au climat sur lequel nous communiquons. Il doit être durablement inférieur à l'indice de référence de 7% à l'exception de Placeuro Gold Mines.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds ?

Nous communiquons des reporting ESG de manière mensuelle pour les OPC concernés par la démarche d'investissement responsable. L'information est disponible sur le [site internet](#) de Dôm Finance, sur l'espace dédié à chaque client et également sur demande.

Concernant les mandats, les reportings sont élaborés de manière trimestrielle et communiqués sur l'espace privé dédié ou sur demande nous les envoyons par mail.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La société de gestion Dôm Finance publie deux rapports sur le [site internet](#) dans l'onglet « Investissement responsable », l'un sur l'exécution de la politique de vote et l'autre sur la démarche d'engagement.

A savoir, les différentes politiques (vote, exclusions, engagement) sont également disponibles sur notre [site internet](#) dans l'onglet « Investissement responsable ».

La politique de vote reflète globalement les meilleures pratiques à adopter lorsqu'un investisseur Responsable vote aux résolutions d'assemblées générales. Ces pratiques sont mises en œuvre en interne dans l'intérêt de nos porteurs.

La politique d'engagement illustre les pratiques mises en œuvre chez Dôm Finance et la façon dont nous incitons les émetteurs à adopter les meilleurs comportements d'entreprise. Globalement, les gérants, les analystes et la cellule Investissement Responsable engagent des dialogues avec des entreprises. D'autre part, des initiatives de place comme le CDP permettent de se regrouper avec d'autres investisseurs afin d'avoir un impact significatif.

MAJ : 25/10/2021